

Opposition/Dans la perspective des législatives

L'UN installe ses responsables dans l'arrière-pays

AEE

Mabanda/Gabon

DANS la perspective des échéances électorales à venir, l'Union nationale (UN) se déploie sur le terrain depuis plusieurs mois. Dernièrement encore, une délégation conduite par l'un de ses vice-présidents, Casimir Oyé Mba, s'est rendue dans les provinces de la Nyanga et de l'Ogooué-Maritime. Partie de Libreville jeudi dernier en matinée, ladite délégation est arrivée à Mabanda en fin d'après-midi pour procéder à l'installation des responsables du parti. C'est-à-dire les hommes et les femmes qui devront désormais animer les activités de cette formation dans ce département. La cérémonie y relative s'est déroulée au marché municipal de Mabanda.



Le secrétaire exécutif de l'UN, DR Minault Maxime Zima Ebeyard, a remis aux promus les statuts et le règlement intérieur de l'UN.

Photo : Abel Eyeghe



Le vice-président de l'UN, Casimir Oyé Mba a procédé à plusieurs installations de responsables du parti à Mabanda.

Photo : Abel Eyeghe

Parmi les responsables installés, figurent le coordinateur communal pour la province de la Nyanga, Martin Moundounga ; le coordonnateur départemental, Jonas Dounga MOUNGUENGUI et le responsable des jeunes du département de la Doutsila, Fabrice Nguebe. Mission principale confiée aux intéressés par Casimir

Oyé Mba: travailler d'arrache-pied pour renforcer le parti dans le département de la Doutsila. "En vous renvoyant à l'exercice de vos fonctions, a-t-il dit, vous portez désormais une lourde et grande responsabilité, qui est celle d'animer le parti dans la Doutsila. Vous devez donc maintenir ceux qui sont déjà là et

convaincre ceux qui sont encore sceptiques, en leur expliquant que l'UN c'est le parti de tous les Gabonais. Que le combat que nous menons aujourd'hui c'est la libération du Gabon. Je vous invite donc à redoubler d'efforts, afin de consolider l'UN ici qui, je suis fier de le constater, est déjà bien représentée à Mabanda."

Le vice-président Oyé Mba. a également eu ces mots à l'endroit des militants présents : "Ces gens qui sont là devant vous et que nous venons d'installer, ne vous sont pas étrangers. C'est vous qui avez jugé utile qu'ils soient responsabilisés, sans doute à cause de leur engagement ici pour notre parti, nous n'avons fait qu'entériner.

J'ose donc croire que ce choix est bon et portera des fruits attendus par tous". Prenant la parole à tour de rôle, les promus ont fait la promesse de donner de leur personne pour la bonne santé du parti. Notons que d'autres installations ont été opérées à Gamba et dans la ville de Tchibanga.

Opposition/Union et Solidarité/Dénouement de l'affaire Moukagni Iwangou et le MJU

«Une décision juridiquement correcte»

SM

Libreville/Gabon

C'est l'avis des avocats du président du parti Union et Solidarité (US), lesquels ont tenu une conférence de presse, hier, pour tenter de justifier la décision du Tribunal de première instance de Libreville qui a jugé "irrecevable" la requête de la présidente du Mouvement des jeunes de Union et Solidarité (MJU), Elza-Ritchuelle Boukandou, relative à la radiation de Jean de Dieu Moukagni-Iwangou.



Une vue des avocats de la défense, dans l'affaire opposant Moukagni-Iwangou et le MJU.

Photo : SM



Ici, les représentants de la presse.

Photo : SM

LA décision du juge de référé, dans l'affaire opposant le président de Union et Solidarité (US), Jean de Dieu Moukagni-Iwangou et certains cadre du Mouvement des jeunes du parti (MJU) dont la présidente, Elza-Ritchuelle Boukandou, est, du point de vue du droit, justifiée. C'est du moins ce qui ressort de la conférence de presse animée, hier, dans un hôtel de la place, par les avocats de président du l'US. Ces derniers ont tenu à éclairer l'opinion quant aux motivations de ladite décision qui qualifie d'"irrecevable" la requête déposée le 15 mai dernier, au Tribunal de première instance, par la présidente du MJU, au sujet de la radiation du président de leur formation politique. Celle-ci se justifie par le fait que le parti, dans ses statuts et règlement, a prévu des mécanismes juridiques pour régler ce genre de conflits. Autrement dit, les juges re-

procheraient à la plaignante de n'avoir pas épuisé les procédures au niveau du parti, avant de saisir le Tribunal. Cela, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code de procédure civile gabonais, mais également au regard des articles 28 et 29 des statuts de l'US. Cette position, à en croire les avocats de Moukagni-Iwangou, était contraire à la leur. D'autant qu'ils estimaient que le juge de référé n'avait pas compétence à statuer sur les demandes

qui lui avaient été faites. Dans tous les cas, «en rendant sa décision, ce que nous avons appelé exception, le juge l'a requalifié en irrecevabilité», ont-ils expliqué. Étant donné, vont-ils poursuivre, qu'il est de son pouvoir de requalifier ou de disqualifier. Ce qui justifie le rejet de cette requête d'Elza-Ritchuelle Boukandou et les siens. Rappelons que c'est à la suite de la nomination de Jean de Dieu Moukagni-Iwangou au gouvernement, que les responsables du

MJU avaient appelé leur président à démissionner. Étant entendu que pour eux, le nouveau membre du

gouvernement aurait violé certaines dispositions des statuts de leur parti. Mais, avant cette décision, les

plaignants ont, depuis lors, décidé de quitter le parti politique de Moukagni-Iwangou.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

(Portant enrôlement biométrique des retraités)

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'identification de ses assurés, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe tous les retraités résidant dans la province du **Moyen Ogooué et de l'Estuaire** (BIKELE et ses environs) qu'elle procédera à leur enrôlement biométrique dans ses locaux à :

- Bikélé du 05 au 22 juin 2018 de 7h30mn à 15h30mn
- Lambaréné du 05 au 22 juin 2018 de 7h30mn à 15h30mn
- Ndjolé du 05 au 12 juin 2018 de 7h30mn à 15h30mn

Les retraités non recensés en janvier 2017 doivent se munir de :

- ✓ Une pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité Nationale, passeport, carte de séjour) et une copie de celle-ci.
- ✓ Un acte de naissance ;
- ✓ Un bulletin de paiement ;

NB : Les pensionnés qui ne se présenteront pas verront leurs pensions suspendues au prochain paiement.

Les récépissés des cartes d'identités sans photos ne seront pas acceptés.

P. Le Directeur Général
P/O .Le Secrétaire Général

Romaric Ghislain YOUNGOU MBODUI

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.gn • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel